

DEPÔT DE CHASSAGE

L'ancien magasin militaire racheté par la commune ce printemps a obtenu son changement d'affectation. Il est maintenant devenu officiellement un dépôt de matériel communal comprenant aussi des loges louées à quelques habitants de la commune.



DEPÔTS ILLICITES EN FORÊT

Selon l'art. 34 LVLFo, tout dépôt étranger à la forêt est interdit dans l'aire forestière. Cela signifie qu'il est INTERDIT d'y déposer des déchets de taille de haie, de jardin, de compost, etc. Même la sciure de bois ou les cendres ne doivent pas être déposées en forêt. Notre Inspecteur forestier amendera les contrevenants.



A DONNER (rappel)

Imprimante noir-blanc HP laser jet P 2055 DN en bon état de marche, avec un toner. S'adresser au greffe ou à la Municipalité.

MEMENTO

29.11.2020 10h00-11h00 *Votation fédérale*

15.12.2020 20h00 *Conseil général*

Attention : la visite du patrimoine des Clées annoncée pour le 03 octobre est reportée au printemps prochain à cause de la recrudescence de contamination au Covid19. Merci de votre compréhension.

Les Clées **INFO** La Russille n°20



Bulletin d'information de la commune des Clées

OCTOBRE 2020

www.lesclees.ch

admin@lesclees.ch

Greffe/bourse/contrôle des habitants : 024 441 55 22

Contrôle des habitants : mardi de 18h-19h30 – mercredi matin sur rendez-vous

Déchèterie : mercredi 18h-19h - samedi 10h-11h30

ELECTIONS LEGISLATURE 2021-2026

Comme annoncé au dernier Conseil du 22 septembre, Marcel Brechbühl et Liliane Lamercy ne se représenteront pas à la Municipalité pour la prochaine législature. Nous les remercions d'ores et déjà pour leur engagement au service de la Commune pendant de nombreuses années. Les trois autres membres de la Municipalité seront candidats. Les élections communales sont fixées au dimanche 07 mars 2021.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant ces élections.

La date limite de dépôt des listes de candidature à la Municipalité est fixée au 18 janvier 2021 à midi. Avis aux amateurs.



CONSEIL GENERAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le préavis n°41 2016/2021, concernant une demande de crédit d'étude pour l'achat de la zone d'utilité publique des Clées de CHF 7'500.- a été accepté par le Conseil.

Une commission pour l'étude du nouveau règlement de Police a été nommée.



REFECTION DE LA RC 282 C-S LES CLEES

La traversée des Clées sera temporairement réouverte à la circulation du 05 au 23 octobre afin de permettre la pose du tapis définitif sur la route cantonale traversant Lignerolle. Une déviation par Les Clées sera mise en place par le Service des routes.

PGA

Le projet de nouveau PGA communal avance. Suite au retour du Canton, quelques minimales modifications sont à y apporter. La séance d'information pour la population prévue début septembre et reportée, sera organisée ultérieurement selon l'avancement du projet et la pandémie Covid19.



PET

Les containers à PET seront retirés de nos « points déchets » dans nos deux villages car il y a des problèmes de tri. La population est invitée à rapporter les bouteilles en PET prioritairement dans les commerces qui les

vendent ou à la déchèterie de L'Abergement. Nous vous remercions de l'attention portée à cette nouvelle directive.

DECHETERIE

Suite à une décision municipale de L'Abergement du 20.04.2020, il est maintenant possible d'apporter plus d'un m3 de déchets par ménage et par voyage, contre paiement d'une taxe de CHF 10.- par m3 supplémentaire.



REPRISE DE L'AUBERGE DE LA CROIX BLANCHE

Nous souhaitons la bienvenue et plein succès à la famille Martins qui a repris l'Auberge communale de la Croix Blanche au 1^{er} octobre 2020, après rénovation.

Mme Martins proposera des mets de qualité « faits maison » avec une carte variée. Nous vous invitons à venir soutenir ces nouveaux tenanciers.



SERVICE A DOMICILE LA POSTE

Le système du petit cavalier en plastique à mettre sur votre boîte aux lettres pour demander un service à domicile sera remplacé dès le 26 octobre 2020 par un système de commande en ligne ou par Smartphone. Si vous ne disposez pas de telles installations, il faut vous annoncer par téléphone au Service Clients de la Poste au **0848 888 888** afin de demander un « marqueur de commande » qui vous permettra de continuer à utiliser le service à domicile postal sans avoir Internet ou un Smartphone. Il est important de lire attentivement le dépliant de la Poste reçu ces derniers jours dans votre boîte aux lettres.